



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Va-t-on abandonner au patronat les élèves des lycées professionnels ?

Question écrite n° 2506

Texte de la question

M. Louis Boyard interroge Mme la ministre déléguée auprès du ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion et du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, chargée de l'enseignement et de la formation professionnels au sujet du projet de transformation du lycée professionnel. L'article L. 111-1 du code de l'éducation dispose que « l'éducation est la première priorité nationale. Le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants. Il contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative ». L'éducation nationale a donc comme mission principale une mission émancipatrice pour les élèves. Pourtant, le Gouvernement s'obstine à changer les élèves des lycées professionnels de travailleurs en jeunes précaires. En effet, déjà en 2019 le Gouvernement avait réduit de près de 30 % le nombre d'heures consacrées aux enseignements généraux. Aujourd'hui, il souhaite poursuivre la destruction de la formation qualifiante en augmentant de 50 % le temps passé en stage, conduisant ainsi à une perte de qualification. La suppression des enseignements généraux au profit du travail en entreprise a des conséquences extrêmement négatives pour les élèves, les éloignant toujours plus de la possibilité de poursuivre leurs études en BTS et en réduisant également les possibilités d'évolution de carrière de ces élèves. En outre, le Gouvernement souhaite adapter la carte des formations proposées aux besoins locaux des entreprises. Peut-on laisser les lycées professionnels se soumettre aux besoins des entreprises ? Peut-on accepter d'enfermer géographiquement pour toute leur carrière des jeunes de moins de 20 ans ? Il souhaite savoir comment le Gouvernement compte s'assurer que le service public de l'éducation nationale sera en mesure d'assurer la mission d'émancipation dans le cadre d'une telle réforme.

Texte de la réponse

Le travail à mener pour réformer le lycée professionnel a donné lieu à l'installation le 21 octobre 2022, par la ministre déléguée à l'enseignement et à la formation professionnels, de 4 groupes de travail portant respectivement sur la question de la lutte contre le décrochage scolaire dans la voie professionnelle, une poursuite d'études réussie pour les lycéens professionnels qui souhaitent continuer après l'obtention de leur diplôme, une meilleure insertion professionnelle des lycéens professionnels après l'obtention de leur diplôme, et réfléchir aux marges de manœuvre dont pourraient disposer les lycées professionnels pour mieux faire réussir les élèves tout en conservant le caractère national des diplômes. Chacun de ces groupes, piloté par un recteur accompagné par un inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, est ouvert à tous les acteurs de la voie professionnelle : organisations syndicales, élèves, enseignants, personnels de direction, personnels d'inspection, parents d'élèves, représentants du monde économique, ... Les mesures à engager autour de ces 4 thématiques ne sont aujourd'hui pas arrêtées : les groupes de travail se sont réunis à plusieurs reprises en novembre et décembre 2022 et se réunissent pour certains début janvier 2023 afin de rendre les conclusions de leurs travaux au premier trimestre 2023. Au-delà de ces 4 thématiques, le Président de la République a souhaité que soit étudiée la possibilité de faire bénéficier les lycéens professionnels des évolutions en termes d'image qui ont permis l'essor de l'apprentissage lors du précédent mandat. Nous ne souhaitons pas mettre en concurrence ces deux voies qui sont complémentaires. Au contraire, nous souhaitons faciliter des passerelles entre ces deux

voies. Est à l'étude également une meilleure prise en compte des compétences professionnelles développées par les lycéens professionnels, notamment au travers d'une gratification qui pourrait leur être versée lors de leurs périodes de formation en milieu professionnel. Dans le prolongement des travaux engagés, des réflexions autour des cartes des formations professionnelles en région sont également en cours afin de répondre aux grands enjeux de notre nation : transitions écologique et énergétique, mobilités propres, meilleur accompagnement du bien vieillir ou du handicap, ... L'objectif est de faire de la voie professionnelle une voie attractive, permettant de proposer des parcours de réussite du bac-3 à l'enseignement supérieur, et de permettre à tous les jeunes de la voie professionnelle scolaire de disposer de compétences solides qui leur permettront de progresser et d'évoluer tout au long de leur vie professionnelle. L'ensemble de ces initiatives vise donc à faciliter la mise en place de parcours de formation adaptés aux élèves et aux besoins de notre économie, tout en renforçant l'attractivité de la filière professionnelle dans son ensemble.

Données clés

Auteur : [M. Louis Boyard](#)

Circonscription : Val-de-Marne (3^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2506

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : [Enseignement et formation professionnels](#)

Ministère attributaire : [Enseignement et formation professionnels](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 octobre 2022](#), page 4815

Réponse publiée au JO le : [24 janvier 2023](#), page 651